

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 09 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 09 novembre, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen au siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de Monsieur Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GUINTINI Jean-Pierre ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absents excusés : VIBERT Richard ; PARISCOAT Dominique ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; RANNOU Hervé



DELBU2021-11-112

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CHARGÉ DU SUIVI TECHNIQUE ET CHARGÉ DU SUIVI ADMINISTRATIF DU MARCHÉ CONTROLE BRANCHEMENT - CRÉATION 2 CONTRATS PROJETS

Afin de répondre aux enjeux de conformité de notre système d'assainissement collectif sur le territoire, le déploiement d'une campagne massive de contrôle de branchement sur 3 ans doit être mené. Pour y parvenir, le recrutement d'1 agent technique et 1 agent administratif en contrat de projet s'avère nécessaire. En effet, l'objectif est de déployer tous les moyens nécessaires pour permettre un retour à une situation de conformité et garder le dialogue avec la DDTM. Le contrôle des branchements et la mise en œuvre de la démarche de suivi de retour à la conformité de chaque branchement individuel est un maillon essentiel dans le cadre de notre démarche.

Il est précisé que ces recrutements étaient initialement prévus en 2021, les crédits prévus seront donc reportés sur 2022.

Il est ainsi proposé à compter du 1^{er} janvier 2022 :

* de créer, en contrat de projet de 3 ans, 1 poste relevant de la catégorie C (agent de maîtrise) à temps complet

* de créer, en contrat de projet de 3 ans, 1 poste relevant de la catégorie C (adjoint administratif ou adjoint administratif principal 2^e classe ou adjoint administratif principal 1^{ère} classe) à temps complet

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Délibération

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- **De valider la création de 2 contrats de projet à temps complet relevant de la catégorie C (1 agent de maîtrise et 1 adjoint administratif ou 1 adjoint administratif principal 2^e classe ou 1 adjoint administratif principal 1^e classe) ;**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,


Vincent LE MEAUX

